



CCCPS / 2024 / DE048
7.1 Décisions budgétaires

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 28 mars 2024 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 14 mars 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 28 mars 2024, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean Christophe AUBERT ; Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Hervé MARITON Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE et Frédéric TRON.
Pouvoirs	Marcel BONNARD à Jean Louis BAUDOUIN ; Danielle BORDERES à Stéphanie KARCHER ; Anne Marie CHIROUZE à Ruth AZAÏS ; Audrey CORNEILLE à Jean Pierre POINT ; Agnès FOUILLEUX à Rodène BODIN-CASALIS ; Caryl FRAUD à Boris TRANSINNE ; Dominique MARCON à René-Pierre HALTER ; Jean-Marc MATTRAS à Franck MONGE ; Morgane PEYRACHE à Christophe LEMERCIER ; Jean Philippe ROCHE à Muriel LORENZETTI et Arnaud VANNIER à François BROCARD.
Absents	Dominique DELAYE ; Sarah DUVAUCHELLE et Frédéric TEYSSOT ;
Secrétaire de séance	Catherine MERIEAU

Tarifs de l'Accueil de Loisirs Sainte Euphémie

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

La CCCPS gère l'Accueil de loisirs Sainte Euphémie, situé à Crest. Sa grille tarifaire, votée en mars 2019, n'a plus évolué depuis cette date, or, sur la même période, les coûts de fonctionnement du service (RH, matériels, fluides, repas) ont significativement augmenté.

Il est proposé d'actualiser cette grille tarifaire en la simplifiant largement et en l'adaptant aux consignes de la CAF.

II. Objet de la délibération

La nouvelle grille tarifaire proposée est la suivante :



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 28 mars 2024 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 14 mars 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

	3-10 ans		11-14 ans	3-14 ans
	Mercredis	Mercredis & Vacances scolaires	Vacances scolaires	Séjours
Quotient Familial	1/2 journée sans repas	Journée avec repas	Journée sans repas	Journée
< 785	9 €	17 € *	12 € *	29 € *
786 - 1000	9,5 €	18 €	13 €	31 €
1001 - 1350	10 €	19 €	14 €	33 €
1351 - 1700	10,5 €	20 €	15 €	35 €
> 1700	11 €	21 €	16 €	37 €
Hors CCCPS	+ 5 €		+ 10 €	

* Les montants mentionnés ne tiennent pas compte des bons CAF qui seront à déduire, en fonction du QF de référence de la famille.

Ses principales évolutions sont les suivantes :

- large simplification du mode de tarification,
- augmentation du nombre de tranches et redéfinition de celles-ci, pour rendre l'ensemble plus équitable,
- augmentation du surcoût pour les publics domiciliés hors CCCPS,
- mise en conformité avec les attentes de la CAF.

III. Visas

VU l'avis favorable de l'Exécutif du 05 octobre 2023 ;

VU l'avis favorable de la Commission petite enfance, enfance et jeunesse pour un territoire qui aide à grandir, du 13 novembre 2023 ;

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide, après avoir débattu :

- 1) de valider cette nouvelle grille tarifaire,
- 2) de la rendre applicable à compter du mercredi 15 mai 2024,
- 3) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires liés à la mise en œuvre de cette délibération.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexe

La présente délibération ne comporte aucune annexe.

Catherine MERIEAU
Secrétaire de séance

Affichée le - 9 AVR. 2024



Le 28 mars 2024
Au registre sont les signatures
Denis BENOIT
Président